

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 19 JANVIER 2016**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, DAVID Julien, BONIN Philippe, LACROIX Régis, LACROIX Arnaud, GIRIE Isabelle et NICOT Karelle.

**Absents** : MM. GRECO Corinne, LACROIX Xavier et MORNICO Sonia.

**Secrétaire de séance** : Mme GIRIE Isabelle

Début de la séance : 20h30

**ORDRE DU JOUR**

**Finances**

**Budget communal 2015 – Décision Modificative n°3 – augmentation de crédits (cession d'actifs)**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'augmenter les crédits ouverts sur le budget communal 2015 afin de saisir les écritures comptables relatives à la cession de deux terrains communaux, l'un à la SCI REMELINE (terrain en ZA), l'autre à Mme Laëtitia Puyraimond (Terrain agricole).

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°3 permettant d'augmenter les crédits nécessaires de la manière suivante :

- DF	+ 306 € au 675	RI	+ 96 € au 2117
	+ 8.238 € au 676		+ 210 € au 2118
			+ 8.238 € au 192
<b>TOTAL</b>	<b>+ 8.544 €</b>		<b>+ 8.544 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°3 et autorise Monsieur le Maire à intégrer ces opérations dans le budget communal 2015.

**Indemnité du trésorier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité du comptable, sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du versement de l'indemnité à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2015 et accorde cette indemnité au taux de 100%.

**Personnel**

**Augmentation du temps de travail – secrétariat du SIVOS « En Sapey »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les délégués du SIVOS « En Sapey », réunis en séance ordinaire le 04 novembre 2015, ont décidé d'augmenter le nombre d'heures que le secrétaire de mairie de la commune, agent titulaire au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (à temps non complet, 30 heures hebdomadaires) assure au service du SIVOS « En Sapey ». Au vu de la charge de travail, ce temps de travail passerait donc de 2 heures par semaine à 4 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps hebdomadaire de travail de l'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de 2 heures pour le fixer à 32 heures par semaine. Il dit que ce nouvel horaire interviendra rétroactivement, à compter du 01 janvier 2016 et précise que la dépense engagée par la commune pour assurer le secrétariat du SIVOS « En Sapey » sera remboursée par le syndicat, sur justificatifs produits par l'autorité. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette modification.

Fin de la séance : 21h30

